

EDITO André Kovacs

Notre association s'implique

Un grand merci, en ce début d'année, aux nouveaux adhérents et à tous ceux qui nous soutiennent et soutiennent l'association Stella 2000 depuis 15 ans.

Vos propositions et vos messages de sympathie et d'encouragement ont été nombreux et révélateurs de l'intérêt que suscite l'action de l'association pour la défense de nos intérêts et l'amélioration de notre qualité de vie dans la commune, que vous soyez habitant à l'année, en résidence secondaire ou vacancier.

Notre journal « L'Avenir Stellien » et le site de l'association sont un succès incontestable qui nous place en très bonne position auprès des médias, de la population et des touristes.

Cette réussite ne devrait pas se démentir à l'avenir. Pour répondre aux souhaits émis par nos adhérents, nous allons ajouter un forum de discussions sur notre site internet, qui permettra à chacun d'entre nous, en temps réel, d'adresser des propositions et d'échanger sur les thèmes d'actualité.

De quoi faire en sorte qu'entre nos adhérents et les membres du bureau se tissent de nouveaux liens de communication et d'échanges pour garder le contact, où que nous soyons. avec Stella 2000 et la collectivité.

Un pylône de 28 mètres à la limite de Merlimont et Stella-Plage

Les riverains et STELLA 2000 se mobilisent contre l'installation de ce pylône destiné à recevoir trois antennes relais de radiotéléphonie ORANGE trop proches des habitations

Le panneau d'affichage installé le 8 mars 2011 en bordure de la parcelle communale cadastrée D775, avenue de Merlimont à Merlimont, informant le public de l'installation d'un pylône de 28 mètres pour la pose de trois antennes relais de radiotéléphonie par la société ORANGE FRANCE UPR, a provoqué une certaine inquiétude de la part de nombreux riverains à proximité de ces antennes.

Ce pylône est situé à 30 mètres des premières habitations de Stella-Plage et Merlimont et ses antennes relais « arroseront » à vue plus de 200 habitations dans un rayon de 300 mètres situées à Stella-Plage entre les avenues et boulevards de Marseille, Jeanne d'Arc, Verdun, Merlimont, Victor Poulain, Angleterre, à Merlimont jusqu'à « La Huttière » et le reste du territoire.

Les nuisances visuelles et environnementales seront perçues par le voisinage de proximité, les populations directement concernées et les promeneurs à la découverte des dunes. Les champs électromagnétiques de ces trois antennes relais installées par ORANGE pourraient avoir des conséquences sur la santé des habitants proches du site, dont de nombreux enfants.

L'installation d'un pylône de 28 mètres de hauteur dans une zone naturelle classée 30 ND aura un impact visuel négatif vis-à-vis du point de vue repéré n°7 dans la fiche n°10 « Patrimoine et Nature » élaborée par la CCMTO pour promouvoir et valoriser la randonnée pédestre dite du « Sentier des Dunes » autour de Stella-Plage et Merlimont, dans des milieux considérés comme dunes boisées et écosystème forestier.

Une déclaration préalable qui semble entachée d'illégalité

Dans le cas présent, il aurait fallu un permis de construire pour respecter les dispositions du Code de l'Urbanisme.



Voilà à quoi ressembleraient le pylône de 28 mètres et ses antennes relais au dessus de la tête des riverains.

Car s'agissant d'une zone naturelle protégée et en l'absence de permis de construire obligatoire à partir d'une surface hors œuvre brute de 2 m² et pour un pylône de hauteur supérieure à de 12 mètres, la décision de Non opposition à la déclaration préalable prise le 29 avril 2009 par la Mairie de Merlimont accordant à ORANGE FRANCE UPR la construction d'un pylône de radiotéléphonie semble entachée d'illégalité et pourrait être annulée.

Une pétition des riverains et un recours gracieux de STELLA 2000

Les riverains, constitués en collectif, font signer une pétition contre l'installation de ce pylône trop proche des habitations.

L'association STELLA 2000 a adressé un recours gracieux au Maire de Merlimont lui demandant de rapporter (retirer) sa décision de Non opposition à la Déclaration Préalable de la société ORANGE.

Nous demandons que l'emplacement de ce projet, s'il venait à être maintenu pour des raisons de couverture du réseau, soit beaucoup plus éloigné des habitations.

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Canche - (SAGE)

La Commission d'Enquête a émis un avis favorable au projet de SAGE « sous réserve d'un nouvel inventaire des zones humides et de nouvelles expertises » à Cucq.

La Commission d'Enquête demande :

- qu'un **nouvel inventaire des zones humides** soit engagé prioritairement par la Commission Locale de l'Eau sur les communes de Merlimont, Beaurainville et Brimeux,
- que sa première **expertise sur Cucq soit confortée**, (c'est-à-dire plus objective et conforme à la réalité),
- qu'il soit procédé rapidement à l'**inventaire des zones humides dunaires** sur les communes de Cucq, Merlimont et du Touquet à l'est du Golf.

Un travail initial incomplet et mal fait

Les habitants de Cucq Trépied Stella-Plage et Stella 2000 ont donc eu raison de refuser la délimitation des zones humides du SAGE concernant Cucq Trépied Stella-Plage et de le faire savoir lors de l'enquête publique.

Un cadeau empoisonné

Les habitants ne veulent pas que les nouvelles contraintes du SAGE s'ajoutent aux autres contraintes environnementales (loi Littoral, Natura 2000, ZNIEFF, ZICO, Zonage archéologique, ...) pour empêcher toute extension de l'urbanisation dans chaque zone urbanisable à Cucq et Trépied, et le long des routes existantes ou dans les « dents creuses » à Stella-Plage.

Un passage en force

Ce projet initial de SAGE a été considéré par les habitants comme un véritable passage en force d'un petit groupement d'élus et de représentants corporatistes ou écologistes **aux pouvoirs trop étendus et largement subventionnés** qui veulent imposer leur vision étriquée et à sens unique de l'environnement et de l'urbanisme aux communes et à une majorité de la population.

NON à la disparition des zones constructibles dans le futur Plan Local d'Urbanisme, victimes du SAGE

Les zones constructibles du POS de 1983 pourront ne plus l'être dans le nouveau projet de SAGE, elles risquent d'être sacrifiées. Ce serait un gâchis dont la commune de Cucq ne se remettrait pas !

La défense de l'environnement et la préservation de la biodiversité prônées par les organismes et associations écologistes ne doivent pas être un frein à l'application du principe du droit des sols et de propriété dans les secteurs constructibles et dans ceux à urbaniser ou en continuité d'urbanisation à Cucq Trépied et Stella-Plage.

Notre prochain Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours d'élaboration devra en tenir compte, et nous nous attacherons avec les propriétaires concernés et la Municipalité à ce que leurs droits soient respectés.

N'acceptez pas d'être sacrifiés

On veut nous faire croire que la délimitation des zones humides de Cucq Trépied Stella-Plage représenterait « un enjeu stratégique » !

Pour qui et en fonction de quels critères, de quels principes ?

Nos parcelles de terrains, acquises souvent après de longues décennies de travail et préservées dans le but d'y construire auraient-elles moins de valeur que d'autres ?

Les habitants de Cucq Trépied Stella-Plage attendent toujours les explications publiques de cette obstination de la part de nos élus, du SAGE, de la Commission Locale de l'Eau (CLE), de l'Administration ... à vouloir rendre nos terrains inconstructibles et à nous faire payer la facture du SAGE.

**Loi Littoral + Natura 2000
+ ZNIEFF + ZICO + ZPS
+ Zonage archéologique
+ Zones humides +etc
=
PAS DE DEVELOPPEMENT
à Cucq Trépied Stella-Plage**

Exigeons un débat public et la concertation

Pour quelles raisons les élus locaux et les services intéressés ne veulent pas faire ce débat public dans le cadre de la concertation obligatoire, que l'on nous refuse malgré nos nombreuses demandes ?

Faut-il penser qu'ils ont peur d'être confrontés au public, aux associations locales d'usagers, aux propriétaires concernés, aux jeunes qui ne peuvent se loger à proximité de leur emploi faute d'une véritable politique de l'habitat à Cucq, ... peur d'être pauvres en arguments ?

Ils doivent nous expliquer pourquoi de telles aberrations.

Ils nous le doivent ce débat public.

Donnez votre avis et faites vous entendre

Et vous, qu'en pensez-vous ?

Vous pouvez nous apporter votre aide pour que le développement de notre commune puisse se poursuivre, de façon harmonieuse dans le respect du contribuable, en concertation avec la population et dans la transparence des projets.

Merci de nous faire vos observations et vos suggestions que nous ferons « remonter » aux administrations concernées.

Consultation du rapport et observations (voir AS n° 36)

Dans les mairies supports d'enquête publique : Hesdin, Etaples, Montreuil-sur-Mer, Hucqueliers, Saint-Pol-sur-Ternoise, Heuchin, Frévent et Beaurainville. **Jusqu'au : 16/12/ 2011**

Sur Internet : Aller sur le site : <http://www.pas-de-calais.pref.gouv.fr/>
Select le portail : Consultation du public
Cliquer sur : Enquêtes publiques
Cliquer sur : Eau
Cliquer sur : Sage de la Canche
Vous obtenez 4 fichiers téléchargeables

Vous pouvez faire part de vos observations à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais avant le 16/12/2011.

NB - L'adjointe déléguée à l'urbanisme nous a fait savoir qu'elle n'était pas l'auteur de la délimitation des zones humides de Cucq et Trépied.

Fermeture de l'école du Grand Bleu à Stella

La fermeture de l'école a été décidée par la mairie contre l'avis des parents d'élèves, malgré une pétition et en l'absence de décision de suppression de postes par l'Inspection Académique

Le conseil municipal de Cucq du 15 février 2011 a décidé la fermeture d'une école publique à Stella-Plage, 19 voix POUR, 7 voix CONTRE et 1 abstention, sur un dossier creux et non abouti.



La Préfecture du Pas-de-Calais et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer recommandent une extension de l'habitat dans le logement locatif et l'accès à la propriété à Stella-Plage d'autant plus nécessaire dans le futur projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cucq que les nouvelles contraintes environnementales et la délimitation des zones humides risquent de fortement freiner l'ensemble des projets d'urbanisation et les Opérations Particulières d'Aménagement envisagées par la commune dans les deux hameaux de Cucq et Trépiéd.

Une rétention de document par la mairie pour faire passer la fermeture de l'école

En ne diffusant pas cette Note d'Enjeux, plutôt volontairement que par oubli, le Maire de Cucq a fait de la **rétention de document**.

Il a ainsi commis une erreur lourde de conséquences puisque, **dans l'ignorance de cette note qui redéfinit les principes d'urbanisme et de développement de l'habitat en particulier dans le hameau de Stella-Plage**, les conseillers de la majorité ont voté sur un dossier pipé en totale incohérence avec l'intérêt général de la commune et la nécessité de la mixité sociale et de développement de l'habitat à Stella-Plage conformément aux principes définis par la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain.

Nous ne pouvons pas laisser faire et rester inactifs !

STELLA 2000 a adressé une requête à Madame la Sous-préfète contre la fermeture de l'école ...

Dans un esprit d'amélioration de la qualité du cadre de vie et de préservation du patrimoine dont fait partie l'école publique de Stella-Plage depuis plus de 75 ans, notre association de défense des habitants Stella 2000 a fait part de ses observations et de ses propositions à Madame la Sous-préfète de Montreuil-sur-Mer sous forme de requête.

... et demande un MORATOIRE sur la fermeture dans l'attente des dispositions du Plan Local d'Urbanisme pour Stella-Plage

Au vu des incohérences entre la fermeture d'une école à Stella-Plage et le développement urbain nécessaire dans le hameau de Stella-Plage, nous avons demandé à Madame la Sous-préfète de conclure aux insuffisances du dossier de fermeture de l'école du Grand Bleu de Stella-Plage, de rapporter (retirer) la délibération du conseil municipal de Cucq du 15 février 2011 et d'accorder un **MORATOIRE sur la fermeture de l'école** afin de la maintenir ouverte tant que le projet de Plan Local d'Urbanisme n'aura pas été adopté. Réponse d'ici fin avril 2011.

***SAUVEZ mon école
s'il vous plaît !***



Crédit photo – Le Blog d'une Cucquoise

*Sans leur Ecole du Grand Bleu,
les cris, les jeux et les joies
des enfants de Stella-Plage
ne seront plus jamais comme avant.*

La parole aux lecteurs

L'école du Grand Bleu de Stella

C'est quand même incroyable. Un maire et son conseil municipal décident de fermer une école dans leur commune, sans que ceci soit demandé par l'Éducation Nationale.

Les mots me manquent pour qualifier cette décision : Cucq, une des seules villes en France qui va plus vite que la politique d'austérité du gouvernement !
Pauvres Cucquois !

17 février 2011 dans La Voix du Nord

La concertation à Cucq

Étant élu communal dans le 59, j'ai du mal à comprendre le manque de communication à Cucq concernant l'urbanisme.

Comme dans toute commune, il doit exister une commission municipale où, en présence de l'Adjoint(e) à l'urbanisme, l'ensemble de ces problèmes doivent être débattus.

Dans ma commune, on a associé des gens ne faisant pas partie du conseil municipal mais intéressés par le problème (ex : le PLU).

Sous le pilotage de la DDE, le PLU de ma commune a été vite adopté sans trop de problèmes.

Chez nous, cette commission urbanisme, qui est aussi associée aux travaux, fonctionne très bien.

Le fait d'associer des personnes hors conseil permet d'agrandir le cercle de la réflexion. Il faut dire qu'à Stella, les intérêts ne sont pas les mêmes, il y a des prédateurs.....

J.M. L

Voiries, tout à l'égout, pistes cyclables, Bd Labrasse, état de la digue, WC de plage, jeux enfants et ados, bancs, accès handicapés, base nautique nord

A quand la reprise de ces travaux et la création des aménagements publics pour rendre notre station plus attractive, plus propre et plus sûre ?

AC

Evacuation des eaux pluviales

Il faudrait refaire les drainages qui ont été comblés et faire un plan d'évacuation des eaux en surface ou canalisées. Toute l'hydrologie du secteur de Stella-Plage serait à revoir.

CF

Infos Cucq et CCMTO

Inscriptions sur les listes électorales

Nous oeuvrons pour que notre commune se dynamise et entreprenne enfin son virage vers un développement économique et social face aux exigences de toutes natures. Mais vous vous demandez comment faire pour que ça bouge à Cucq Trépiéd Stella-Plage.

A Stella-Plage, il y a environ 2 500 résidences, dont au moins 1 500 résidences secondaires non louées à l'année pouvant représenter potentiellement **plusieurs centaines d'électeurs supplémentaires à Stella-Plage**, comme au Touquet où il y a plus d'inscrits sur les listes électorales que d'habitants !

En 2008, à Cucq, 4237 inscrits pour 5208 habitants et au Touquet, 5601 inscrits pour 5536 habitants !

Vous êtes tous contribuables à Cucq. Vous avez le sentiment d'être spoliés. Vous pensez que notre station balnéaire de Stella-Plage est en train de mourir, faute d'ambition et de projets structurants. N'hésitez plus.

Venez vous inscrire sur les listes électorales de Cucq Trépiéd Stella-Plage, c'est aussi votre commune !

Vœux 2011 du député maire du Touquet, président de la Communauté de Communes

Daniel Fasquelle évoque son combat politique contre toutes les injustices. Pour lui, **la justice**, c'est la **solidarité** avec les plus faibles, l'**égalité** en matière d'accès aux soins, de logements, plus d'**équité** entre les territoires et en matière d'emploi, etc.

Les vœux des parents d'élèves de Stella étaient de conserver l'école du Grand Bleu. Où étaient donc la solidarité, l'égalité et l'équité dans les rangs de la majorité municipale de Cucq lorsqu'ils ont aussi injustement décidé la fermeture de cette école ?

Le message du député « **Solidarité, Égalité, Équité** » ne semble pas être arrivé jusqu'aux oreilles du maire de Cucq qui, à force de ne pas vouloir entendre les habitants, n'écoute plus son président de CCMTO.

Environnement

Suppression des colonnes d'apport volontaires à Cucq

Depuis plusieurs mois, les trois emplacements des CAV à Cucq et Trépiéd ont été supprimés, après ceux de Stella-Plage. Pourtant, **ces CAV signalées dans le dernier bulletin municipal** doivent être mises à disposition des résidents secondaires (et des touristes, vacanciers, camping-caristes, gens du voyage, etc ...) qui ne peuvent pas rentrer leurs bacs et poubelles, et ceci 12 mois sur 12.

RAPPEL : Ces emplacements ne sont pas des déchetteries ni des dépotoirs à gravats ou autres objets encombrants.



Nous demandons à la Municipalité de rétablir ces emplacements au plus vite et de veiller à leur bonne utilisation.

SITE INTERNET

1663 au 25/03/2011

C'est le nombre de visites de notre site Internet depuis le 01/01/2011.

N'hésitez pas à consulter le site de STELLA 2000 et à participer au FORUM.

Le mot du Trésorier

Lors du pointage mensuel, j'ai remarqué que plusieurs membres de l'association n'avaient pas encore réglé la cotisation 2011. Il s'agit probablement d'un oubli ou d'un retard.

Afin de continuer à avoir une gestion saine, je vous demande de bien vouloir nous faire parvenir par retour le coupon joint complété accompagné du montant de la cotisation.

D'avance merci. Cordialement.

Max PANTIGNY

Comité de Rédaction du Journal

André KOVACS - Directeur de publication
Monique DELANNOY - 06 71 57 62 61
Micheline DUBROMEL, Vincent DUBROMEL
Max PANTIGNY, Patrick POULIN, Patrice PERTIN
Christian DEFOSSEZ, Martine et René VANHUFFEL
Faites nous parvenir vos messages, articles et avis.

L'Avenir Stellien

Association STELLA 2000

Chez M. André KOVACS 357 avenue du Château d'eau 62780 CUCQ STELLA
Tél. & Fax : 03 21 09 66 64 Portable : 06 03 24 57 25 / 06 71 57 62 61

Mail : assostella2000@orange.fr

Site : <http://www.asso-stella2000.fr/>

Tous droits de reproduction réservés.

I.P.N.S. / Dépôt légal : Trimestriel